



CHARTRE DU BENEVOLAT

Tout bénévole accueilli et intégré au sein du Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains se voit remettre la présente charte.

Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables du festival et les bénévoles, acteurs essentiels au bon fonctionnement du Festival.

La place des bénévoles dans les activités organisées par le Festival du Cinéma Français Aix-les-bains

Dans le cadre de ce festival, le rôle et les missions des bénévoles l'engagent à participer au bon déroulement de l'évènement notamment pour :

- L'accueil du public au Casino Grand Cercle ainsi qu'en tout autre lieu où s'exerce l'activité du Festival
- L'accueil des invités du festival
- La diffusion des différents supports de communication du festival
- Toute activité en lien avec le festival
- Les bénévoles du festival sont obligatoirement majeurs.

Les bénévoles affectés à la conduite des véhicules mis à notre disposition doivent être titulaire du permis de conduire A depuis plus de 2 ans, dotés de l'intégralité des points, ne pas avoir été à l'origine d'un accident responsable dans les 2 ans

Dans le cadre de leur activité bénévole, ils ne perçoivent ni rémunération, ni indemnité.

Les droits des bénévoles

Le Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- A les informer sur les activités du festival et à organiser des réunions d'informations
- A leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des missions en regard avec leurs compétences, leurs souhaits et leurs disponibilités
- A définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole en lien avec l'organisation du festival
- A situer le cadre de la relation entre chaque bénévole dans « une convention de bénévolat »,
- A leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance dans le cadre des activités confiées.

Les obligations des bénévoles.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre Le Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- A adhérer à la finalité du Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains
- A se conformer à ses objectifs
- A respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur
- A assurer de façon efficace les missions qui lui auront été confiées
- A signer une convention de bénévolat avec dans le cadre du festival,
- A exercer son activité de façon discrète, dans le respect de la confidentialité



CONVENTION DE BENEVOLAT

FESTIVAL DU CINÉMA FRANÇAIS AIX-LES-BAINS

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein du FESTIVAL DU CINÉMA FRANÇAIS AIX-LES-BAINS qui se déroulera du 06 au 10 Juin 2023 à Aix les bains.

Compte tenu de la nature bénévole de votre activité, vous ne serez naturellement soumis à aucun lien de subordination vis-à-vis du festival et tout autre acteur de l'organisation de l'événement.

Nous vous demanderons, pour des raisons d'organisation évidentes, de vous conformer à toutes les règles de sécurité en vigueur au sein du Festival ainsi qu'à tout règlement qui sera porté à votre connaissance.

Le Festival du Cinéma Français – Aix-les-bains s'engage vis-à-vis du bénévole à :

- Lui confier des missions compatibles avec ses compétences, ses disponibilités et ses souhaits dans le cadre des besoins du festival
- Assurer à ce dernier un cadre approprié à son action
- Rembourser ses dépenses engagées pour le compte du festival, préalablement autorisées, et sur présentation des justificatifs. Les activités des bénévoles dans le cadre du festival ne donnent lieu à aucune rémunération, ni indemnité
- Couvrir les bénévoles par une assurance adéquate ; les éventuelles dégradations ou vol d'objets personnels dans le cadre de cette mission restant à la charge du bénévole.

Le Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains peut être amené soit à modifier les missions du bénévole, s'il estime cette décision conforme à ses intérêts, soit à mettre fin à la convention de bénévolat, s'il estime que celle-ci n'est plus respectée.

Le bénévole s'engage à :

- Ne rechercher aucun profit direct ou indirect de son activité bénévole
- A considérer que les festivaliers (professionnels, presse et publics) sont au centre de l'activité du Festival du Cinéma Français Aix-les-Bains, donc être à leur service, avec tous les égards possibles
- Ne pas demander d'autographes et ne pas prendre de photos dans le cadre de sa mission,
- Assurer les missions qui lui auront été confiées pour le festival dans la convivialité et l'esprit d'équipe, en respect avec les horaires définis, en participant aux réunions d'information et en rendant compte aux responsables du festival
- Respecter le fonctionnement du festival et la confidentialité des informations dont il pourra avoir connaissance (tant à l'intérieur à l'extérieur)

Le bénévole pourra mettre fin à son engagement après discussion avec les responsables du Festival.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bénévole :
Prénom et Nom :
Signature :

Le Directeur Administratif
Frédéric THUILLIER

Fiche d'identification

Nom :		Prenom :	
Tel :		Couriel :	
Date de naissance :			
Adresse :			
Ville & CP :			
	Taille vêtement haut	S	
		M	
		L	
		XL	
		XXL	
Pour les chauffeurs Fournir la copie du permis recto/verso de conduire			